



DEUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT : LA VILLE CONSULTE SES CITOYENS



Pages 10 -11 • PROJET RUE JEANNOTTE
• PROJET DE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂÎNÉES

● Conseil municipal
Pages 2-3

● Environnement
Pages 12-13

● Culture
Page 15

● Session printemps 2007
Cours de natation

● Civisme
Page 14

● Nouvelles mesures
Centre aquatique
Page 16

Modifications
Horaire bain libre
Pages 4 à 9

Mot du maire



Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Avant la naissance de la Ville de Mont-Saint-Hilaire que nous connaissons, il y eut la Municipalité du Village de St-Hilaire. Cette dernière a été dirigée par de nombreux maires et membres du Conseil.

Ces personnes ont marqué l'histoire de notre ville et de notre patrimoine. Elles sont tombées dans l'oubli. Nous travaillons actuellement sur un projet qui permettra de les rappeler à notre mémoire.

J'ai récemment été informé du décès de monsieur Léo Paul Fréchette survenu à la fin de 2006. Monsieur Léo Paul Fréchette, plus connu par son prénom Paul, a été maire de la Municipalité du Village de St-Hilaire pendant deux ans, soit de mai 1959 à mai 1961.

Monsieur Fréchette s'est également fait connaître par d'autres aspects de son implication dans la communauté. Il a agi comme premier secrétaire du conseil de la Chambre de commerce des Jeunes de St-Hilaire fondée le 9 juin 1947, et comme marguillier de la paroisse de St-Hilaire en 1979.

Monsieur Fréchette a été un homme d'affaires dynamique dans notre municipalité.

Pour que les plus jeunes apprennent et pour que les moins jeunes aussi se souviennent, les membres du Conseil municipal se joignent à moi pour lui témoigner aujourd'hui toute notre reconnaissance et notre respect.

Michel Gilbert
Maire

M. Fréchette dans les années 1960



Les représentations des membres du Conseil municipal

Les représentations et les responsabilités dédiées à chacun des membres du Conseil ont été adoptées lors de l'assemblée de février dernier. Par leur présence au sein d'organismes régionaux, de comités consultatifs et par leur participation active dans divers dossiers, les élus participent à tous les aspects de la vie politique de notre communauté.



Les membres du Conseil : Lise Gauvin, Fernand Brillant, Denise Loiseau, Michel Gilbert, Ginette Poirier, Rémi H. Lair, et André Ricard.

Monsieur Michel Gilbert, maire

Délégué : M.R.C.V.R. / C.I.T.V.R. / R.I.T.A.V.R. / R.I.E.V.R. / R.A.E.V.R. / R.I.P.R.ST.L.

Représentant : Comité de mise en valeur du vieux village /
Corporation du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire

Responsable : Finances / Communications / Culture

Madame Denise Loiseau, conseillère municipale, District 1

Substitué : R.A.E.V.R. / C.C.A.

Représentante : Comité consultatif sur le périmètre de la montagne / Comité de circulation /
Comité de toponymie / O.M.H.M.S.H.

Monsieur Rémi H. Lair, conseiller municipal, District 2

Substitué : R.I.E.V.R. / C.C.U.

Représentant : Comité consultatif en environnement / Comité de mise en valeur du vieux village /
Centre de la nature Mont-Saint-Hilaire

Responsable : Patrimoine du village / Gestion des déchets et du recyclage

Monsieur André Ricard, conseiller municipal, District 3

Substitué : M.R.C.V.R.

Délégué : C.C.U.

Représentant : Comité consultatif sur le périmètre de la montagne / Centre de conservation de la nature
Mont-Saint-Hilaire / Fondation de la Maison Paul-Émile-Borduas

Responsable : Loisir, parcs, équipements, activités physiques et santé

Madame Ginette Poirier, conseillère municipale, District 4

Représentante : Comité de suivi de la politique familiale / Comité de la culture hilairemontaine /
Comité du refuge faunique / Tourisme Vallée du Richelieu

Substitué : Maison des jeunes des Quatre fenêtres inc.

Responsable : Services communautaires de la famille et des personnes du 3^e âge /
Questions familiales / Culture

Madame Lise Gauvin, conseillère municipale, District 5

Substitué : C.I.T.V.R. / R.I.T.A.V.R.

Déléguée : R.A.E.V.R. / C.C.A.

Représentante : Maison des jeunes des Quatre fenêtres inc.

Responsable : Gestion des déchets et du recyclage

Monsieur Fernand Brillant, conseiller municipal, District 6

Substitué : R.I.P.R.ST.L.

Représentant : Comité de circulation / Comité aviseur partenaires en sécurité / O.M.H.M.S.H. /
Tourisme Vallée du Richelieu

Responsable : Suivi budgétaire

Liste des organismes régionaux et comités consultatifs

Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (M.R.C.V.R.)

Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (C.I.T.V.R.)

Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu (R.I.T.A.V.R.)

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu (R.I.E.V.R.)

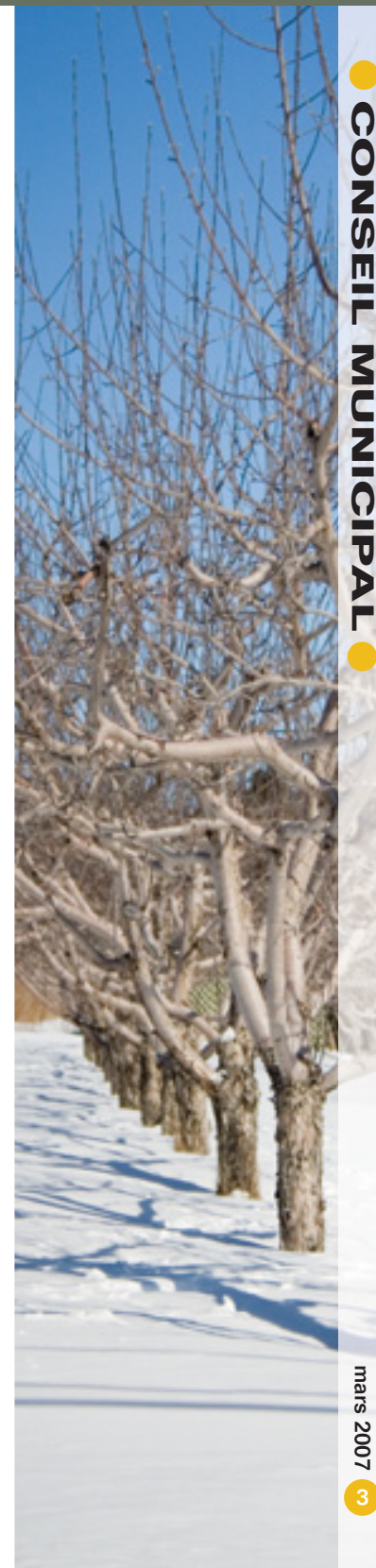
Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (R.A.E.V.R.)

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (R.I.P.R.ST.L.)

Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) / Comité consultatif sur l'agriculture (C.C.A.)

Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire (O.M.H.M.S.H.)

Date de la prochaine assemblée : lundi 2 avril à 20 h, dans la salle du conseil.



Session printemps 2007 – Cours de natation

Les modalités à suivre

L'ÉVALUATION DES HABILITÉS AQUATIQUES : UN PRÉALABLE À L'INSCRIPTION

D'une durée de 10 minutes, cette séance d'évaluation obligatoire vous permettra d'inscrire, par la suite, votre enfant dans le niveau approprié. Communiquez avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique au 450 467-2854 poste 2257 pour fixer votre rendez-vous dès le 12 mars 2007. Les séances auront lieu : • **le vendredi 16 mars, de 18 h à 20 h 30** • **le samedi 17 mars, de 9 h à 11 h 30**

Une feuille d'évaluation vous sera remise. Vous devrez la présenter à la soirée d'inscriptions afin d'accélérer le processus. Les cours *Étoile de mer I et II*, *Canard* et *Tortue de mer* ne requièrent pas d'évaluation, car les enfants sont classés selon leur âge.

TABLEAUX DES EXIGENCES DES COURS DE NATATION

L'enfant doit être capable d'exécuter les exigences demandées. Il devra atteindre les objectifs fixés pour accéder au niveau suivant. * **Nouveau !** Tous les cours de natation désignant la mention « **AVEC AIDE** » exigent que l'enfant porte son ballon dorsal.



Niveau préscolaire (4 mois à 5 ans)

NIVEAUX	EXIGENCES / PRÉALABLES
 Étoile de mer I	• être âgé entre 4 et 10 mois
 Étoile de mer II	• être âgé entre 11 et 18 mois
 Canard	• être âgé entre 18 et 30 mois
 Tortue de mer	• être âgé entre 30 et 36 mois
 Salamandre	• être âgé entre 3 et 5 ans • flotter sur le dos et le ventre (avec aide) • immerger son visage sous l'eau
 Poisson-lune	• être âgé entre 3 et 5 ans • flotter et glisser sur le dos et le ventre (avec aide) • exécuter un battement de jambes sur le dos et le ventre (avec aide) • nager 2 mètres (sans aide)
 Crocodile	• être âgé entre 3 et 5 ans • flotter et glisser sur le dos et le ventre (sans aide) • se maintenir à la surface au moins 5 secondes • exécuter un battement de jambes sur le dos et le ventre (sans aide) • nager 5 mètres (sans aide)
 Baleine	• être âgé entre 3 et 5 ans • nager sur le dos et le ventre au moins 5 mètres • se maintenir à la surface au moins 10 secondes • exécuter le battement de jambes du dauphin (avec aide) • nager 10 mètres (sans aide)

Session printemps 2007 – Cours de natation

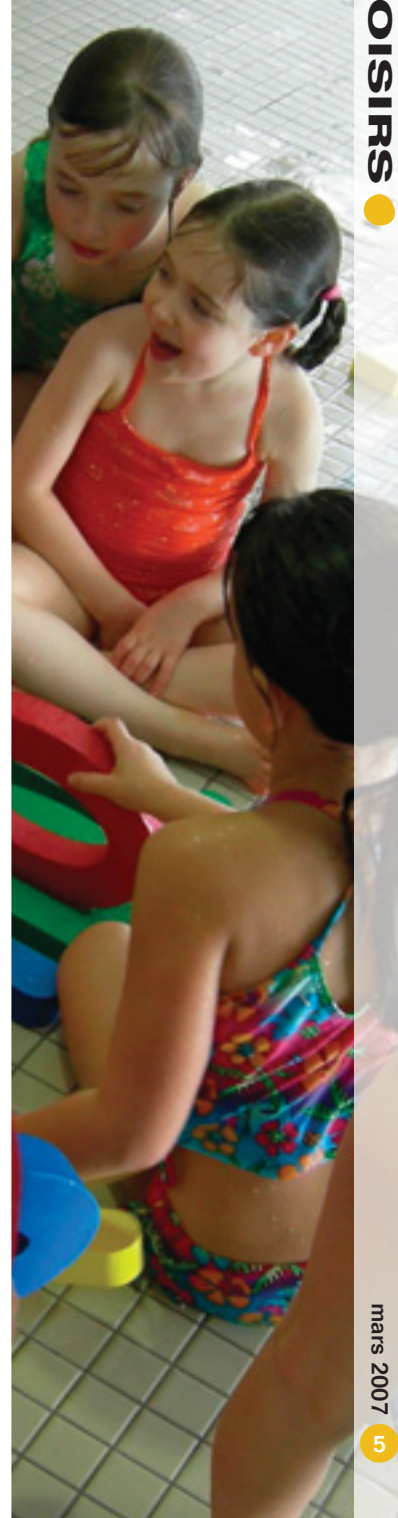
Les modalités à suivre

TABLEAUX DES EXIGENCES DES COURS DE NATATION (suite)

Niveau junior (6 ans et plus)



NIVEAUX	EXIGENCES / PRÉALABLES
Junior 1	<ul style="list-style-type: none">flotter et glisser sur le dos et le ventre (avec aide)immerger son visage sous l'eauexécuter un battement de jambes sur le dos et le ventre (avec aide)nager 2 mètres (sans aide)
Junior 2	<ul style="list-style-type: none">flotter et glisser sur le dos et le ventre (sans aide)exécuter un battement de jambes sur le dos et le ventre (sans aide)nager 5 mètres (sans aide)
Junior 3	<ul style="list-style-type: none">flotter et glisser (3 X 5 mètres) sur le dos et le ventre (sans aide)exécuter un battement de jambes droites sur le dos et le ventre (sans aide)nager 10 mètres (sans aide)
Junior 4	<ul style="list-style-type: none">glisser sur le dos et le ventre (3 X 10 mètres)nager le crawl (3 X 5 mètres) (sans aide)exécuter la respiration rythmée, 15 répétitionsnager 15 mètres (sans aide)
Junior 5	<ul style="list-style-type: none">glisser sur le dos avec roulement des épaules (3 X 10 mètres)nager le crawl (3 X 10 mètres)plonger, départ à genouxnager 25 mètres (sans aide)
Junior 6	<ul style="list-style-type: none">nager le crawl et le dos crawlé (3 X 15 mètres)exécuter le coup de pied fouetté sur le dosplonger, départ deboutnager 50 mètres (sans aide)
Junior 7	<ul style="list-style-type: none">nager le crawl et le dos crawlé (3 X 25 mètres)nager le dos élémentaire (3 X 15 mètres)nager 75 mètres (sans aide)
Junior 8	<ul style="list-style-type: none">nager le crawl et le dos crawlé 50 mètresnager le dos élémentaire (3 X 25 mètres)exécuter le coup de pied fouetté sur le ventre (3 X 15 mètres)nager 150 mètres (sans aide)
Junior 9	<ul style="list-style-type: none">nager le crawl et le dos crawlé 75 mètresnager le dos élémentaire 50 mètresnager la brasse (3 X 25 mètres)exécuter le battement de jambes du dauphin (3 X 10 mètres)nager 300 mètres (sans aide)
Junior 10	<ul style="list-style-type: none">nager le crawl et le dos crawlé 100 mètresnager le dos élémentaire 50 mètresnager la brasse (3 X 25 mètres)nager 400 mètres (sans aide)



Session printemps 2007 – Cours de natation

Horaire des cours - du vendredi 13 avril au lundi 18 juin 2007

PÉRIODES D'INSCRIPTIONS :

Résidents de Mont-Saint-Hilaire :

- À compter du mardi 20 mars 2007, de 18 h 30 à 21 h

Résidents de Beloeil :

- À compter du jeudi 22 mars 2007, de 18 h 30 à 20 h

Pour les non-résidents, autres que Beloeil :

- À compter du mardi 27 mars 2007, de 18 h 30 à 20 h
- Communiquez avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique dès le mardi 27 mars afin de connaître la disponibilité des cours.

Après ces dates, les inscriptions se poursuivront du lundi au vendredi, entre 9 h et 21 h 30, au comptoir de la réception du Service du loisir et du Centre aquatique.

ENDROIT :

Centre communautaire de Mont-Saint-Hilaire
Salles Richelieu et Martin (entrée par le Centre aquatique)
100, rue du Centre-Civique
450 467-2854, poste 2257

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS :

- Pour certains cours de natation, le client doit faire la preuve de son âge ou de celui du participant;
- Présenter la fiche d'évaluation remise lors des séances d'évaluation;
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par la poste;
- **Les personnes déléguées pour inscrire quelqu'un d'autre**, ne peuvent le faire que pour une seule famille;
- Les frais d'inscriptions sont payables par chèque (daté du jour même) à l'ordre de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ou par paiement direct ou argent comptant. (Les paiements par chèque accélèrent le processus d'inscriptions).

MODIFICATIONS À L'HORAIRE DES BAINS LIBRES

Des améliorations seront apportées à l'horaire des bains libres du Centre aquatique à compter du 19 mars 2007.

Ajout : Le mercredi, de 12 h à 12 h 55 : Nage en longueur seulement

Horaire amélioré : bains libres pour adultes, les lundis et mercredis, de 20 h à 20 h 55

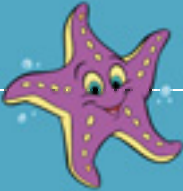






Durant cette période, l'accès au bassin multifonctionnel sera limité à la section du bain thérapeutique étant donné la tenue d'un cours.

L'horaire complet et les tarifs sont disponibles à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique et sur le site Internet www.villemsh.ca.

NOUVEAU!

Horaire des cours de natation

Horaire des cours - du vendredi 13 avril au lundi 18 juin 2007

COURS	HORAIRE			COÛT
 Étoile de mer I	Lundi	10 h	- 10 h 30	Résidents : 45 \$ Non-résidents : 90 \$
	Samedi	10 h 30	- 11 h	
	Dimanche	9 h 30	- 10 h	
 Étoile de mer II	Samedi	9 h	- 9 h 30	Résidents : 45 \$ Non-résidents : 90 \$
	Dimanche	11 h	- 11 h 30	
	Dimanche	12 h	- 12 h 30	
 Canard	Lundi	10 h 35	- 11 h 05	Résidents : 45 \$ Non-résidents : 90 \$
	Vendredi	18 h	- 18 h 30	
	Samedi	9 h 30	- 10 h	
	Samedi	11 h	- 11 h 30	
	Dimanche	8 h	- 8 h 30	
	Dimanche	10 h	- 10 h 30	
	Dimanche	11 h 30	- 12 h	
 Tortue de mer	Vendredi	18 h 30	- 19 h	Résidents : 45 \$ Non-résidents : 90 \$
	Samedi	10 h	- 10 h 30	
	Samedi	11 h 30	- 12 h	
	Dimanche	8 h 30	- 9 h	
	Dimanche	9 h	- 9 h 30	
	Dimanche	10 h 30	- 11 h	
	Dimanche	12 h 30	- 13 h	
 Salamandre	Vendredi	18 h	- 18 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Vendredi	19 h	- 19 h 45	
	Samedi	8 h	- 8 h 45	
	Samedi	10 h	- 10 h 45	
	Samedi	12 h	- 12 h 45	
	Dimanche	9 h	- 9 h 45	
	Dimanche	10 h 05	- 10 h 50	
Dimanche	12 h	- 12 h 45		
 Poisson-lune	Vendredi	19 h 05	- 19 h 50	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Samedi	8 h	- 8 h 45	
	Samedi	11 h	- 11 h 45	
	Dimanche	8 h	- 8 h 45	
	Dimanche	10 h	- 10 h 45	
 Crocodile / Baleine	Vendredi	19 h	- 19 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Samedi	9 h	- 9 h 45	
	Dimanche	11 h	- 11 h 45	



Horaire des cours de natation

Horaire des cours - du vendredi 13 avril au lundi 18 juin 2007

COURS	HORAIRE				COÛT
Junior 1	Vendredi	18 h	-	18 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Samedi	9 h	-	9 h 45	
	Samedi	11 h	-	11 h 45	
	Dimanche	8 h	-	8 h 45	
Junior 2	Vendredi	18 h	-	18 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Samedi	8 h	-	8 h 45	
	Samedi	12 h	-	12 h 45	
	Dimanche	9 h	-	9 h 45	
	Dimanche	11 h	-	11 h 45	
Junior 3	Vendredi	19 h	-	19 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Samedi	8 h	-	8 h 45	
	Samedi	10 h	-	10 h 45	
	Samedi	11 h	-	11 h 45	
	Dimanche	9 h	-	9 h 45	
	Dimanche	11 h	-	11 h 45	
Junior 4	Vendredi	18 h	-	18 h 55	Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
	Samedi	9 h	-	9 h 55	
	Samedi	12 h	-	12 h 55	
	Dimanche	10 h	-	10 h 55	
	Dimanche	12 h	-	12 h 55	
Junior 5	Vendredi	19 h	-	19 h 55	Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
	Samedi	8 h	-	8 h 55	
	Samedi	10 h	-	10 h 55	
	Dimanche	8 h	-	8 h 55	
	Dimanche	11 h	-	11 h 55	
Junior 6	Vendredi	20 h	-	20 h 55	Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
	Samedi	9 h	-	9 h 55	
	Samedi	11 h	-	11 h 55	
	Dimanche	10 h	-	10 h 55	
	Dimanche	12 h	-	12 h 55	
Junior 7-8	Vendredi	20 h	-	20 h 55	Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
	Samedi	12 h	-	12 h 55	
	Dimanche	9 h	-	9 h 55	
Junior 9-10	Vendredi	20 h	-	20 h 55	Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
	Samedi	10 h	-	10 h 55	
	Dimanche	8 h	-	8 h 55	

Horaire et inscriptions – Cours de natation avancés et maîtres nageurs

INSCRIPTIONS - COURS DE NATATION AVANCÉS ET MAÎTRES NAGEURS

Résidents

Date : À compter du lundi 19 mars 2007

Jours : Du lundi au vendredi

Heures : De 9 h à 21 h

Endroit : Réception du Service du loisir et du Centre aquatique

MAÎTRES NAGEURS

Entraînement en longueur supervisé par un moniteur aquatique

Préalable : Pouvoir nager 25 mètres sans aide flottant et sans interruption

Horaire : Lundi, de 21 h à 21 h 55
Mercredi, de 21 h à 21 h 55

Coût : 65 \$ + taxes (une séance) et 130 \$ + taxes (deux séances)

MONITEUR EN SÉCURITÉ AQUATIQUE

Ce cours développe les habiletés d'enseignement en se concentrant sur la planification des cours. Il constitue le continuum du programme Croix Rouge Natation : Croix-Rouge Natation préscolaire, Croix-Rouge Natation Junior et AquAdultes.

Préalable : Être âgé d'au moins 16 ans et avoir réussi le cours d'assistant-moniteur

Horaire : Samedi, de 14 h à 19 h

Durée : Six semaines, du 14 avril au 19 mai 2007

Endroit : Salle de réunion du Centre aquatique

Coût : 142 \$+ taxes (frais de certification inclus)

Volume : Guide du moniteur en sécurité aquatique 37,45 \$ taxes incluses

Instructeur : Gabriel Duquette

Important : Le candidat doit apporter un lunch froid compte tenu des horaires du cours, papier et crayon.

COURS D'AQUAFORME ET AUTRES COURS SPÉCIALISÉS

AQUABIEN-ÊTRE

Des cours d'aquaForme, aquaNatal et aquaThérapie sont offerts pour la session du printemps, soit du 16 avril au 21 juin 2007.

Renseignements et inscriptions : 450 461-0982, Suzanne Morin

ÉCOLE D'O

Aqua-Mouvance, Apprivois'eau et natation renouvelée

Information : 514 274-8851, Anne-Marie Cadieux

TURBULENCES – SPORTS AQUATIQUES SPÉCIALISÉS

AquaForme, aquaJogging (eau profonde avec ceinture) et aquaPoussettes

Nouvelle session : dès le 2 avril 2007

Information : 450 446-2321, Sonja De Ruyter



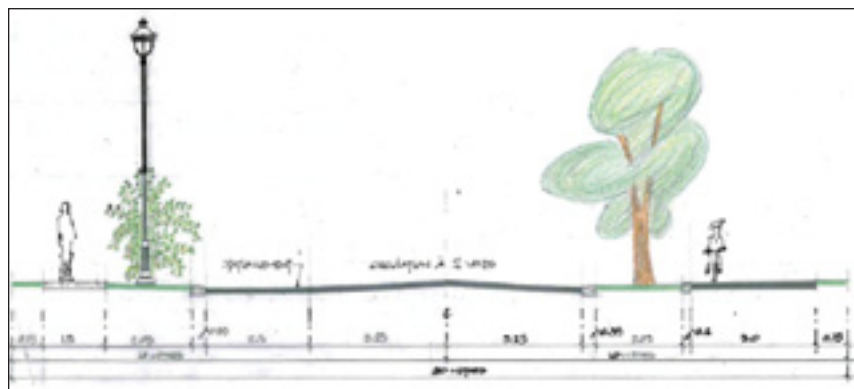
La rue Jeannotte sera réaménagée

La Ville a organisé, le 24 janvier dernier, une soirée d'information publique pour présenter le projet préliminaire de réfection et de revitalisation de la rue Jeannotte. Une cinquantaine de citoyens y ont assisté. La description générale du projet, la nature des travaux, les propositions d'aménagement et la répartition provisoire totale des coûts, estimés à près de 2,5 millions de dollars, ont été expliquées par la Ville.

OBJECTIFS DU PROJET

Rénover les infrastructures devenues déficientes, améliorer la fluidité de la circulation, embellir l'artère par un aménagement urbain de qualité ainsi qu'assurer la sécurité des usagers, des automobilistes, des piétons et des cyclistes sont les principaux objectifs visés par le projet.

Une proposition d'aménagement de la rue Jeannotte



À cette occasion, une vingtaine de citoyens ont fait part de leurs commentaires sur le projet aux membres du Conseil qui étaient également présents à la soirée. Leurs recommandations concernaient davantage le coût des travaux et l'aménagement (piste cyclable, mesure de sécurité de type dos d'âne, etc.).

Prochaines étapes

La révision du projet et la réalisation des plans et devis sont actuellement en préparation. L'avis de présentation du règlement d'emprunt et son adoption par le Conseil font partie des prochaines étapes.

Pour consulter la présentation du projet, visitez le site Internet de la Ville au www.villemsht.ca.

Saviez-vous que... le territoire de Mont-Saint-Hilaire compte plus de 120 kilomètres de rues ?

La Ville reçoit les opinions des citoyens

Près de 80 citoyens ont assisté, le 12 février dernier, à la présentation du projet de résidence pour personnes âgées dont l'emplacement pourrait être situé à proximité de la gare, soit sur le site de l'ancienne raffinerie. Lors de cette soirée d'information, tous les aspects du projet ont été présentés, à la fois par les instigateurs du projet de résidence et par le Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Ville.

« Cette soirée s'est déroulée en toute convivialité et ce fut l'occasion pour chacun des participants de donner son opinion. Les membres du Conseil ont pris connaissance des résultats de l'analyse effectuée au même moment que les participants. L'étude du dossier, combinée à la démonstration globale du projet de résidence par les administrateurs, a permis de dresser un portrait complet de la situation », a expliqué le maire.

« La vingtaine de recommandations recueillies, relativement à la pertinence du projet et à son implantation dans le secteur, guideront notre réflexion. Le Conseil se réunira prochainement à ce sujet. Nous avons entendu et échangé avec les riverains et à cet égard, l'objectif de la soirée est rempli. Les citoyens ont un rôle à jouer dans ce dossier et je les remercie de leur présence », a poursuivi M. Gilbert.



La Ville a donné les explications de base sur la réglementation relative au site projeté de la résidence pour âgés. La venue de commerces de voisinage, le prolongement du réseau cyclable, l'augmentation de la superficie dédiée aux parcs et aux aires de jeux sont d'autres éléments qui ont été exposés par la Ville.

Prochaines étapes

Les administrateurs pourraient déposer une version révisée des plans aux membres du Conseil. Celle-ci devra alors être évaluée. Une seconde soirée d'information pourrait aussi avoir lieu.

La présentation est disponible sur le site Internet de la Ville.

Votre entrepreneur est-il en règle ?

Les entrepreneurs distribuent déjà leur publicité en vue de la belle saison. La Ville vous rappelle qu'en vertu du règlement sur les pesticides, l'application est interdite sur le territoire. Les entrepreneurs qui offrent des services en entretien de pelouse et qui désirent œuvrer à Mont-Saint-Hilaire doivent aussi se conformer aux normes environnementales en vigueur en s'enregistrant, au préalable, auprès de la municipalité.

Voici quelques conseils à suivre pour reconnaître un bon entrepreneur en entretien paysager :

- S'assurer qu'il utilise des pesticides à faible impact (savons insecticides, nématodes, etc.) et qu'il recommande des méthodes culturales préventives telles que l'aération, le terreautage, la tonte élevée, l'herbicyclage, etc.;
- Il ne doit pas vous vendre ses services sans avoir inspecté votre terrain. Exigez qu'il analyse l'état de votre sol (pH, texture, etc.) avant de poser un diagnostic de traitement;
- Vérifiez si les engrais utilisés par l'entrepreneur sont 100 % naturels.

Le parc des conteneurs à votre disposition

La Ville de Mont-Saint-Hilaire met à la disposition des résidents, durant toute l'année, un site pour la récupération de grandes quantités de bois, de papier, de carton, de plastique et de métal. Les débris de construction, de démolition, de rénovation ainsi que la terre, la pierre, les morceaux d'asphalte et de ciment peuvent également être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet. Cependant, les branches d'arbres, les pièces d'automobiles et les résidus domestiques dangereux (RDD) ne sont pas acceptés. Les contenants de peinture et les pneus sans jante sont acceptés.



Le parc des conteneurs est situé au garage municipal, au 901, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier. Le coût est de 15 \$ / mètre cube.

COUPON – GRATUITÉ PARC DES CONTENEURS

Jusqu'au **11 novembre 2007**, la Ville de Mont-Saint-Hilaire offre à tous les citoyens l'utilisation gratuite du parc des conteneurs sur présentation de ce coupon.

Preuve de résidence requise.

Une seule visite gratuite par adresse civique sera autorisée.

L'an dernier, près de 260 citoyens se sont prévalus de cette gratuité.

La marche des moteurs au ralenti

Mont-Saint-Hilaire emboîte le pas!

Dans la foulée des efforts qu'elle a consentis jusqu'à ce jour en matière d'environnement, la Ville revient à la charge avec la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation auprès de ses employés concernant la marche des moteurs au ralenti.

Dans le cadre de ce projet, la Ville tentera, dans un premier temps, de renseigner les employés municipaux sur la marche des moteurs au ralenti et de ses effets néfastes sur l'environnement et la santé. Faire adopter des habitudes de conduite saines et davantage écologiques, hiver comme été, au boulot comme à la maison, fait aussi partie des objectifs fixés. Ne pas utiliser de démarreur à distance, couper le moteur du véhicule lorsque l'on doit s'arrêter plus de 10 secondes, et éteindre carrément le moteur au moment d'un arrêt prolongé sont quelques-uns des conseils qui seront formulés.

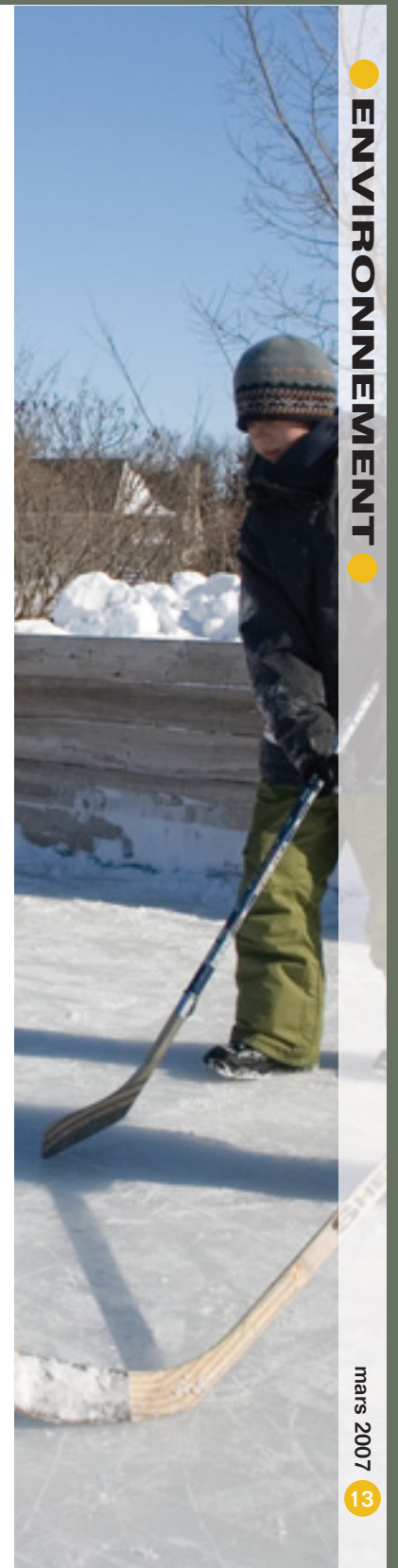
MARCHE DES MOTEURS AU RALENTI

**Le moteur de votre véhicule
tourne-t-il... en ce moment...
inutilement ?**

 **LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : AGIR COLLECTIVEMENT**

Des panneaux d'information arborant le slogan « **Votre moteur tourne-t-il en ce moment... inutilement ?** » et les couleurs de la campagne seront installés dans quelques-uns des stationnements municipaux. Des affiches et des messages internes seront également produits.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire invite tous les citoyens à ne pas faire rouler inutilement le moteur de leur véhicule. Et vous, emboîtez-vous le pas ?





Le civisme à Mont-Saint-Hilaire : la collaboration de tous est requise

Ce qui est bon pour « pitou » est bon pour « minou » !

Le Service de sécurité incendie de la Ville vous rappelle qu'il existe à Mont-Saint-Hilaire un règlement concernant les animaux. Ce dernier regroupe certaines responsabilités que doivent prendre les gardiens d'animaux domestiques afin de contribuer à maintenir dans leur quartier, une vie paisible et agréable pour tous. Voici quelques-unes des mesures à suivre.

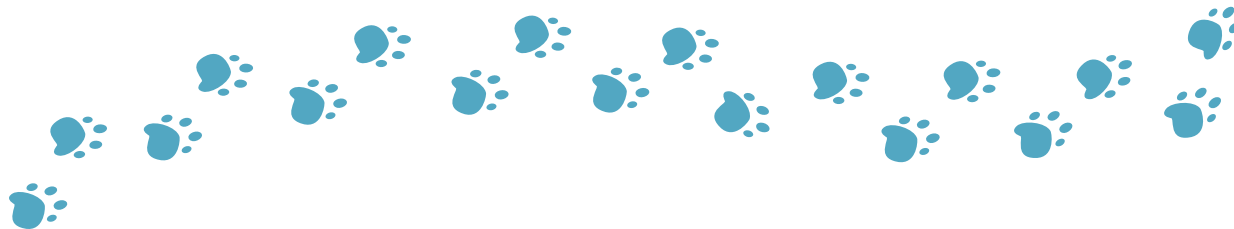
- Obtenir au préalable une licence (renouvelable annuellement) auprès de la Société de Contrôle D'animaux Domestiques St-Hubert inc.
- Posséder au maximum deux chiens et/ou trois chats à la fois.
- Tenir en laisse, en tout temps, votre animal au moment d'une promenade.
- S'assurer que votre animal ne détruise, endommage ou salisse par le dépôt de matières fécales ou urinaires toute place publique ou propriété privée. Son gardien doit nettoyer immédiatement, par des moyens appropriés et de manière hygiénique, le lieu en question.
- Faire soigner votre animal si ce dernier est atteint d'une maladie contagieuse ou de la rage.
- Surveiller votre animal afin qu'il ne trouble pas la tranquillité du voisinage.

Une première infraction au règlement peut entraîner une amende variant entre 50 \$ et 1 000 \$.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à intervenir lorsque la santé, la protection, le bien-être et la qualité de vie de ses citoyens sont mis en cause. Tous doivent contribuer à la propreté des lieux publics, comme les parcs, les aires de jeux et les espaces verts, plus particulièrement là où nos enfants y jouent. Évitez que votre animal y laisse sa trace !

Le règlement relatif aux animaux est disponible, dans son intégralité, sur le site Internet de la Ville.

Pour renseignements : Société de Contrôle D'animaux Domestiques St-Hubert inc. 450 656-1007.



Nouveau dans la région

Connaissez-vous le Kino ?

Il s'agit d'un regroupement d'artistes, amateurs, professionnels ou indépendants ayant le désir commun de produire des œuvres cinématographiques indépendantes et autogérées et de pouvoir les diffuser. À cet effet, un partenariat a été développé avec Arts Station, à Mont-Saint-Hilaire, afin de permettre aux artistes d'ici d'avoir un lieu dédié à la création et à la diffusion de leurs œuvres. Expérimenter, rassembler, stimuler, évoluer et rayonner consistent en les principaux objectifs de Kino.

La présentation de courts métrages, la mise sur pied des « Kabarets », soit une invitation à produire un film à l'intérieur d'un court laps de temps et de pouvoir le présenter par la suite, le prêt d'équipements, des conférences, des échanges de films avec les cellules établies au Québec et dans le monde figurent au nombre des activités qui pourraient être organisées.

« Kinoites » recherchés !

La cellule Kino est offerte à tous ceux qui ont envie d'entreprendre une démarche artistique et culturelle. Sont ciblés d'abord les artisans issus du cinéma, de la télévision et du multimédia... et tous ceux que l'aventure cinématographique interpelle. Pour participer : 514 220-9627 ou visitez www.rivage.tv/kino

Meublez les maisons d'Ozias Leduc et de Paul-Émile Borduas

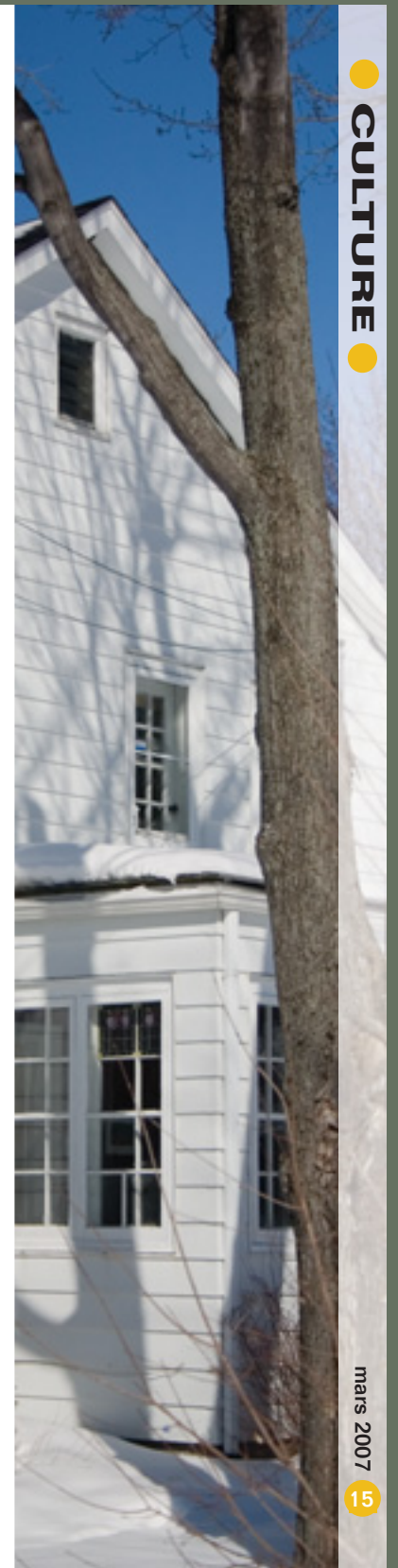
Le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire a pour mandat de redonner vie à la maison natale ainsi qu'à la maison familiale du célèbre peintre Ozias Leduc, situées sur le chemin Ozias-Leduc à Mont-Saint-Hilaire. Afin d'y retrouver l'ambiance des années 1885-1900 et 1930-1940, le Musée lance un appel aux personnes qui accepteraient d'aider à meubler ces maisons en donnant certains meubles de cette époque lointaine.

La mission du Musée est également liée à la Maison Paul-Émile-Borduas. Pour recréer le lieu de lecture et d'écriture de l'artiste, une table de travail, un fauteuil de lecture et une lampe des années 1940-1945 sont nécessaires.

Les personnes désirant se défaire de meubles ou d'accessoires doivent téléphoner au Musée : 450 536-3033.



Maison natale Ozias-Leduc



Conservez une eau de qualité pour votre santé !

Horizon

EN COUVERTURE :

Hockey sur la montagne

GRAPHISME :

Les Productions Saint
www.productionsaint.com

PHOTOS :

Les Productions Saint et la
Ville de Mont-Saint-Hilaire

IMPRESSION :

Imprimerie Maska

COORDINATION :

Service du loisir,
de la culture et
des communications de la
Ville de Mont-Saint-Hilaire

COORDONNÉES :

information@villemsh.ca
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire (Qc)
J3H 3M8
Tél. : 450 467-2854

Lancé en mai 2006,
Horizon, le bulletin
d'information municipal
de la Ville de Mont-Saint-
Hilaire est tiré à 7 000
exemplaires et distribué
gratuitement à l'ensemble
des citoyens.

Les dénominations
d'individus englobent le
féminin et le masculin afin
d'alléger la présentation de
cette publication.

www.villemsh.ca

Depuis le 1^{er} janvier 2007, un nouveau règlement provincial est en vigueur concernant la qualité de l'eau dans les piscines publiques. À la suite de l'ouverture du Centre aquatique, la Ville a procédé à des ajustements concernant le fonctionnement des bassins afin de s'adapter aux nouvelles normes. La Ville sollicite la collaboration de tous les usagers.

Saviez-vous que...

- Il est important de ne pas fréquenter le Centre aquatique lorsque vous êtes malade (plaie non guérie, diarrhée, etc.);
- Il est interdit de porter des chaussures dans les vestiaires et sur l'enceinte des bassins;
- Il est interdit de consommer des aliments ou des boissons sur l'enceinte des bassins;
- L'accès aux animaux domestiques est interdit, à l'exception d'un chien guide dont la présence est tolérée dans l'entrée du Centre et sur l'enceinte des bassins.

Il est obligatoire...

- pour les enfants n'étant pas encore propres de porter une couche spécialement conçue pour l'immersion à l'eau;
- de se doucher avant et après la baignade.

Il est recommandé...

- d'utiliser les toilettes avant d'accéder aux bassins aquatiques.

Le personnel du Centre aquatique verra à l'application de ces règles afin de conserver une eau de qualité dans les bassins... pour votre plaisir, votre bien-être et votre santé.

Ouverture du parc de planches à roulettes : dès avril prochain

Les amateurs de planches à roulettes et de patins à roues alignées pourront bientôt pratiquer leur sport favori. L'ouverture du parc situé derrière l'hôtel de ville est prévue à partir du mois d'avril, dès que la température le permettra.

Un Vin & fromages au profit de la réussite des élèves

L'événement annuel de la Fondation du Collège Saint-Hilaire aura lieu cette année en présence de personnalités du milieu et du président d'honneur, monsieur Michel Gilbert, maire de Mont-Saint-Hilaire. Un spécialiste des vins sera sur place. Les profits recueillis seront investis dans le développement pédagogique et l'octroi de bourses aux élèves.

- Quand?** le vendredi 30 mars, à 18 h
Où? au Collège, 800, rue Rouillard
Coût? 95 \$ / billet (remise d'un reçu de 50 \$ pour fins d'impôts)
Information : 450 467-7001